

Lutte contre le bostryche

1 Schéma de décision „écorçage et évacuation dans le cadre de la lutte contre le bostryche“

Stade de développement du bostryche	« brun » soit jeunes/vieux insectes		« blanc » soit œufs, larves et/ou nymphes	
	Ecorçage en forêt			Evacuation du bois avec écorce hors de la forêt
Mesures	Ecorçage dans le peuplement avec un écorceur	Ecorçage dans le peuplement avec un écorçoir ou un écorceur	Transport à port de camion et écorçage avec de grosses machines (par ex. écorceuse mobile sur camion)	Evacuation immédiate hors de la forêt <ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'en scierie • Vers des dépôts à min. 500m de distance des forêts riches en résineux • Par chargement immédiat pour l'exportation • Dans des dépôts humides
Délai entre la découverte de l'infestation de bostryches et l'achèvement de toutes les mesures de lutte	<ul style="list-style-type: none"> • Au plus vite jusqu'à max. 14 jours 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 - 4 semaines selon la température et les conditions météorologiques 		
Autres conditions / remarques	<ul style="list-style-type: none"> • Les bostryches ne se sont pas encore envolés • Disponibilité en ressources 	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité en ressources 	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité en ressources • Organisation correspondante du travail • Si l'écorce est déposée en gros tas, surveiller le développement des bostryches et prendre les mesures nécessaires (par ex. couvrir le tas) 	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir un enlèvement en temps voulu d'entente avec les acheteurs de bois • Organisation correspondante du travail et logistique

Remarques :

- Dans le stade « blanc » (oeufs, larves, nymphes), les mesures contre les dégâts aux forêts doivent être prises dans un délai de 2 à 4 semaines, selon la température et les conditions météorologiques. L'écorce adhère encore suffisamment aux troncs pour permettre de les déplacer (débardage, transport).
- Dans le stade « brun » (jeunes ou vieux insectes) le temps presse davantage. Renoncer au débardage du bois en écorce car celle-ci se détache facilement du bois et le risque est grand que les coléoptères se dispersent et s'envolent.
- Dans le même nid de bostryches il peut y avoir les 2 stades de développement « brun » et « blanc ». Les mesures consécutives sont à ordonner, respectivement à notifier de manière différenciée, ou alors toutes les mesures seront prises d'après la procédure du stade « brun ».
- Le facteur déterminant pour chaque cas est de choisir la variante qui a le plus grand effet pour réaliser l'objectif de protéger les forêts encore intactes et de décimer les bostryches. En cas d'infestation importante et concentrée de bostryches, on peut notamment, en terrain propice et au moyen des machines à disposition (par ex. processeur, grande écorceuse), choisir d'autres variantes de lutte pour les stades de développement mixtes.
- Une autorisation de feu est nécessaire pour brûler les écorces et les branches infestées, selon les dispositions de la circ. 8.11/1 – Feux en forêt / Incinération des rémanents de coupe.
- Le choix des variantes de lutte est laissé au forestier, d'entente avec la Division forestière. Ils évaluent si l'objectif peut être atteint et vérifient si les conditions données sont remplies.

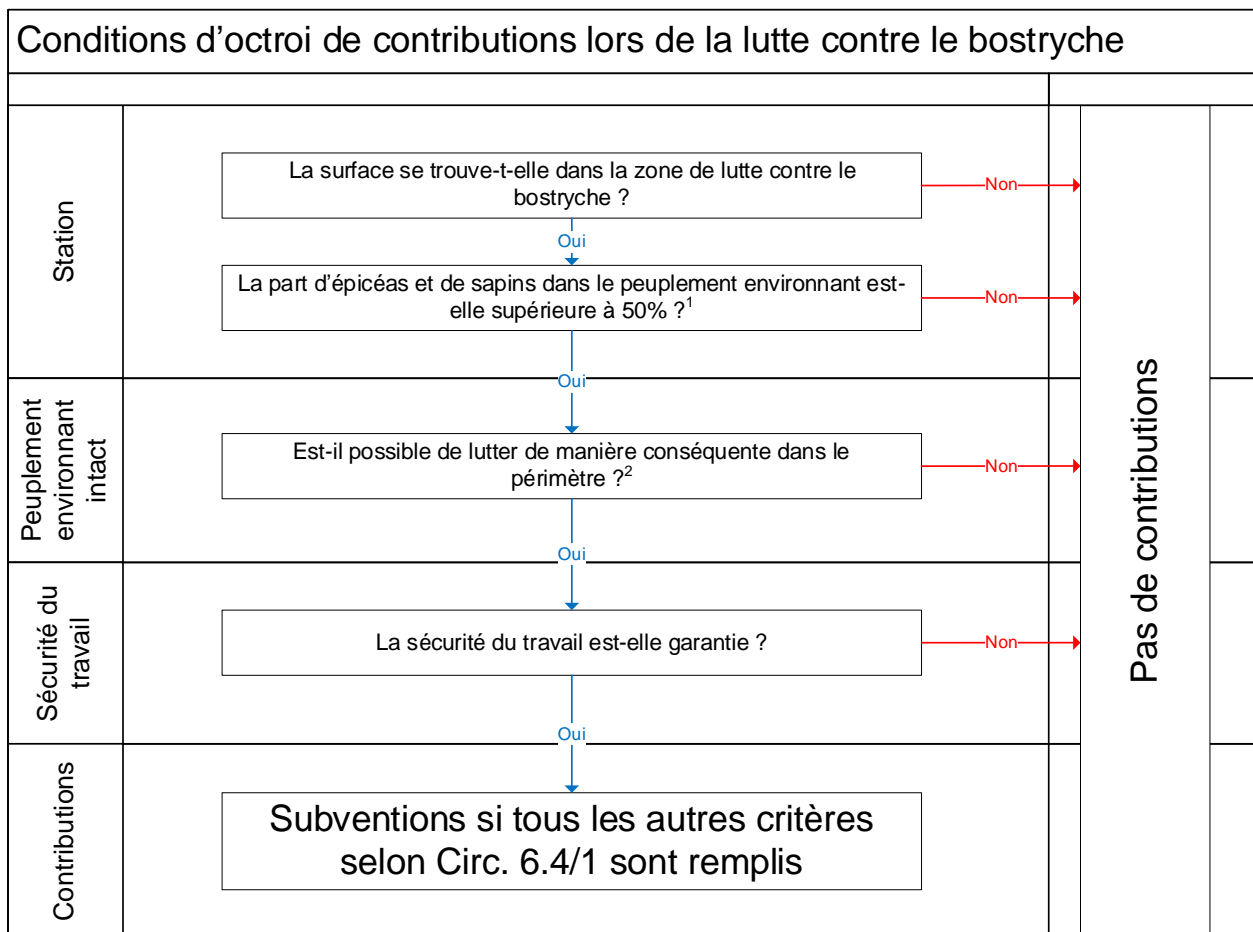
Chalcographe

Contrairement au typographe, le chalcographe a nettement moins tendance à proliférer et à attaquer les épicéas sur pied. Les critères de lutte contre le chalcographe sont définis dans l'annexe 1 : liste des organismes nuisibles.

Curvidenté

Le curvidenté est généralement un dégât secondaire et trouve en principe des conditions de développement favorables dans les sapins malades et mourants ou affaiblis par la chaleur et la sécheresse. Par conséquent, les dégâts primaires jouent généralement un rôle secondaire dans la reproduction de masse. S'il apparaît dans un endroit de sapins bostrychés sur pied, la lutte peut être ordonnée car elle est justifiée. Les curvidentés se transformant en nymphes dans l'aubier, le bois devrait, dans la mesure du possible, être évacué à temps de la forêt. Lors de l'écorçage, veiller à ce que les nids des nymphes soient complètement retirés ou ouverts.

2 Conditions pour le droit à des contributions lors de la lutte contre le bostryche



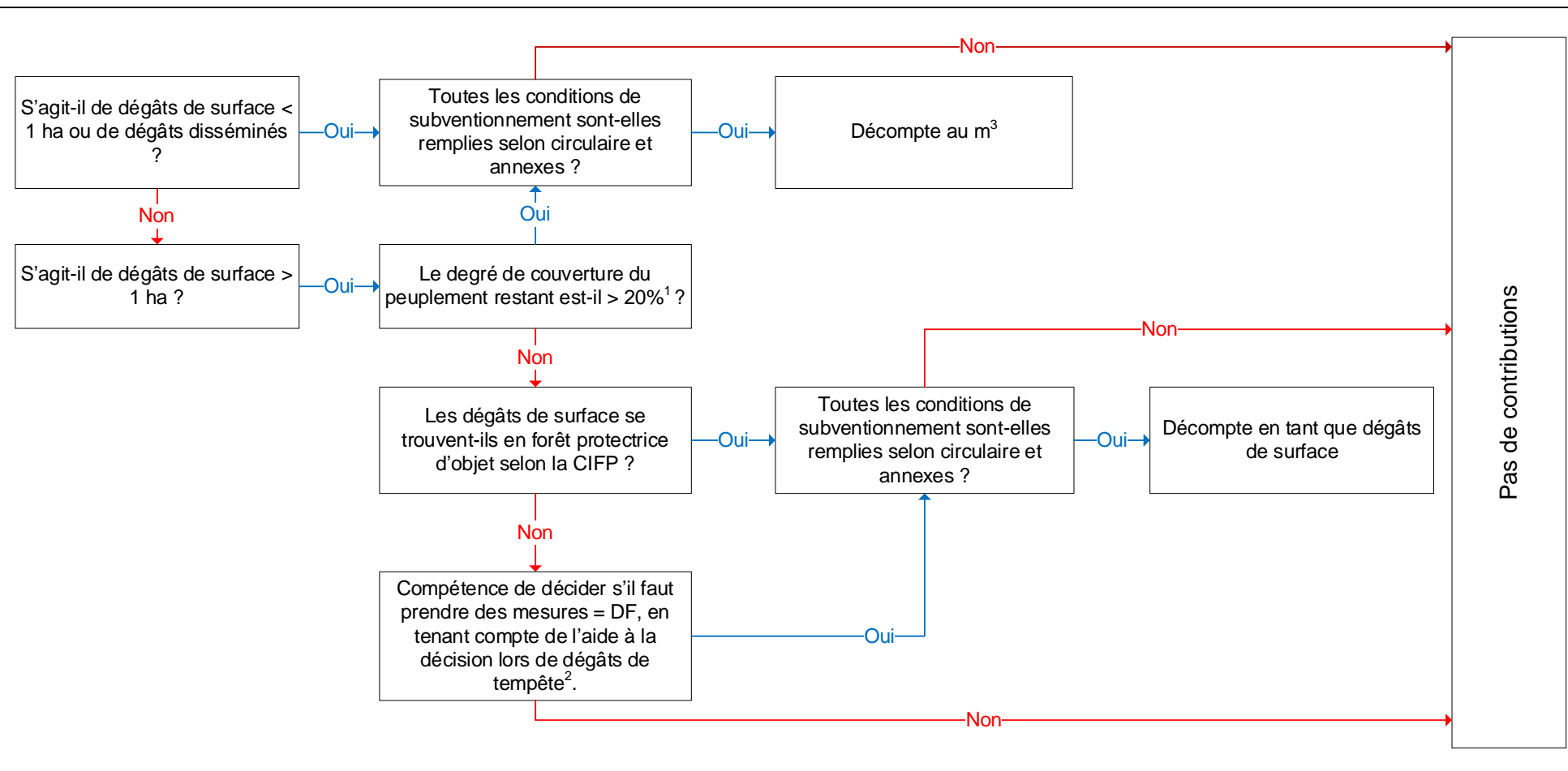
Les Divisions forestières peuvent émettre d'autres critères pour une mise en œuvre uniforme dans les DF.

¹Là où la part de feuillus ou autres résineux est élevée, la fonction de protection de la forêt n'est pas menacée et aucune subvention pour la lutte contre le bostryche n'est versée.

²Dans le compartiment de terrain, ≥80% des dégâts doivent pouvoir être éliminés de manière professionnelle et rapide. Les compartiments de terrain sont arrondis de manière à créer des unités de traitement limitées par les frontières naturelles et adaptés à la topographie.

3 Traitement de dégâts disséminés et de dégâts de surface dans la zone de lutte contre le bostryche

Traitement des dégâts disséminés et des dégâts de surface dans la zone de lutte contre le bostryche



¹ Définition des dégâts de surface totaux selon la Confédération : les zones de dégâts totaux ont un degré de couverture restant entre 0 et 20%. Le degré de couverture restant est la proportion entre la surface couverte par la canopée et la surface totale (sans tenir compte des surfaces couvertes plusieurs fois ni de la régénération présente aux stades du rajeunissement et du fourré).

² Aide à la décision en cas de dégâts de tempête : selon l'[aide-mémoire en cas de dégâts de tempête](#) (Office de l'environnement OFEV, 2008)